

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE- MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation : 22/02/2013</p> <p>Date de publication : 07/03/2013</p>	<p>SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2013 à PUILBOREAU</p> <p>Sous la présidence de M. Maxime BONO, Président</p> <p>Autres membres présents : Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, M. Jean-François FOUNTAINE, M. Michel-Martial DURIEUX, Denis LEROY, M. Guy DENIER, Mme Maryline SIMONÉ, M. Jacques BERNARD, M. Christian GRIMPRET, M. Guy COURSAN, M. Daniel GROSCOLAS, M. Henri LAMBERT, M. Christian PEREZ, M. Jean-François VATRÉ, Mme Nathalie DUPUY, M. Pierre MALBOSC, Mme Nicole THOREAU, M. Jean-François DOUARD, M. Jean-Pierre FOUCHER, Mme Marie-Anne HECKMANN, M. Patrice JOUBERT, Vice-présidents</p> <p>M. Michel AUTRUSSEAU, M. Bruno BARBIER, Mme Catherine BENGUIGUI, M. Michel BOBRIE, Mme Marie-Sophie BOTHOREL, M. Alain BUCHERIE, Mme Marie-Thérèse CAUGNON, M. Jean-Claude CHICHÉ, Mme Christelle CLAYSAC, M. Jean-Claude COUGNAUD, Mme Émilie de GUÉNIN-SABOURAUD, Mme Marie-Thérèse DELAHAYE, M. Pierre DERMONCOURT, M. Paulin DEROIR, Mme Sylvie DUBOIS, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Gérard FOUGERAY, Mme Patricia FRIOU, Mme Nathalie GARNIER, M. Dominique GENSAC, Mme Béangère GILLE, M. Gérard GOUSSEAU, Mme Brigitte GRAUX, M. Christian GUICHET, Mme Josseline GUITTON, M. Arnaud JAULIN (jusqu'à la 17^{ème} question), M. Charles KLOBOUKOFF, M. Guillaume KRABAL, M. Henri MASSIN, M. Philippe MASSONNET, M. Daniel MATIFAS, M. Sylvain MEUNIER, Mme Sylvie-Olympe MOREAU, Mme Dominique MORVANT (à partir de la 9^{ème} question), M. Marc NÉDÉLEC, M. Yvon NEVEUX, Mme Brigitte PEUDUPIN, M. Michel PLANCHE, M. Jean-Pierre ROBLIN, M. Jean-Marc SORNIN, M. Michel VEYSSIÈRE, M. Abdel Nasser ZÉRARGA, Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : M. Yann JUIN procuration à M. Jean-Pierre ROBLIN, M. Jean-Louis LÉONARD procuration à M. Gérard FOUGERAY, Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET procuration à Mme Nathalie GARNIER, M. Jacques LEGET procuration à Mme Marie-Thérèse CAUGNON, M. Patrick ANGIBAUD procuration à M. Dominique GENSAC, M. Alain TUILLIÈRE procuration à Mme Marie-Anne HECKMANN Vice-présidents</p> <p>M. Yves AUDOUX procuration à M. Jean-François DOUARD, Mme Saliha AZÉMA, Mme Brigitte BAUDRY, M. René BÉNÉTEAU, Mme Lolita BOLLEAU procuration à Mme Nathalie DUPUY, M. Jean-Pierre CARDIN procuration à Mme Béangère GILLE, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE procuration à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Vincent DEMESTER procuration à M. Jacques BERNARD, M. Jack DILLENBOURG procuration à Mme Maryline SIMONÉ, Mme Sylviane DULIOUST procuration à Mme Christelle CLAYSAC, M. Olivier FALORNI procuration à Mme Patricia FRIOU, M. Dominique HÉBERT, M. Arnaud JAULIN (à partir de la 18^{ème} question) procuration à M. Pierre MALBOSC, Mme Anne-Laure JAUMOUILLIÉ, M. Philippe JOUSSEMET procuration à Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, M. David LABICHE procuration à M. Yvon NEVEUX, Mme Sabrina LACONI procuration à M. Guy DENIER, Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Patrick LARIBLE, Mme Dominique MORVANT (jusqu'à la 8^{ème} question), Mme Esther MÉMAIN procuration à M. Daniel MATIFAS, M. Habib MOUFFOKES procuration à M. Denis LEROY, Mme Annie PHELUT procuration à M. Paulin DEROIR, M. Yannick REVERS procuration à M. Jean-Pierre FOUCHER, M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Véronique RUSSEIL, Mme Christiane STAUB procuration à M. Pierre DERMONCOURT, Mme Suzanne TALLARD procuration à M. Maxime BONO, Conseillers</p> <p>Secrétaire de séance : M. Alain DRAPEAU</p>
--	---

Nombre de membres en exercice	96	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	63	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	24	Suffrages exprimés :	87
		Pour l'adoption :	87
Nombre de votants :	87	Contre l'adoption :	0

N° 33

Titre / TRANSPORT PUBLIC - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN « AMBASSADEUR GÉNÉRATION YÉLO » ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE (CdA) ET LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Monsieur LEROY expose que l'action 48 du Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2012-2021 vise à encourager des actions communes et favoriser des pratiques de mobilité respectueuses de l'environnement à tous les âges de la vie.

En septembre 2011, la CdA, la Ligue de l'Enseignement de Charente-Maritime (la Ligue) et la Prévention Maïf de Charente-Maritime ont souhaité mutualiser leurs compétences et s'associer à travers la signature d'un Protocole de coopération nommé, « Génération Yélo, plus mobile autrement ».

Ce protocole de coopération prévoit que les trois acteurs coordonnent et harmonisent leurs actions afin de poursuivre les journées sécurité dans les collèges et plus largement favoriser :

- la promotion de la mobilité durable, en particulier les services Yélo ;
- la sensibilisation à la protection de l'environnement et à l'utilisation des modes de transports non polluants ;
- l'éducation à la citoyenneté et à la sécurité routière.

Plus concrètement, il s'agit de sensibiliser et former différents publics cibles (élèves des établissements scolaires...) au travers d'actions telles que :

- Le permis piéton et le permis vélo, pour favoriser l'apprentissage de la marche en groupe ou la pratique du vélo ;
- Opérations « Car à pattes », grâce à la mise en place d'itinéraires piétons sécurisés pour se rendre en groupe accompagné à l'école.
- « Journées prévention et sécurité » auprès des élèves de 6^{ème} des collèges, avec l'intégration d'ateliers sur l'écomobilité.

Dans le cadre de ce protocole de coopération, la Ligue prévoit de mettre à disposition du projet une personne ressource, grâce à un contrat d'engagement avec volontaire en service civique « Ambassadeur Génération Yélo ». Cet « Ambassadeur » aura notamment pour missions l'accompagnement sur l'animation et la sensibilisation des différents publics cibles, ainsi que la coordination des différents partenaires.

Pour une bonne gestion du projet, il est proposé de recourir au principe de mise à disposition de « l'Ambassadeur Génération Yélo », par la Ligue au service Mobilité et Transports de la CdA, sans incidence financière pour la CdA. À cet effet, une convention de mise à disposition entre la Ligue et la CdA est préparée pour préciser ces dispositions.

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- d'adopter les termes de la convention à intervenir avec La Ligue de l'Enseignement de la Charente-Maritime ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention de mise à disposition.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ,
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION,
LE VICE-PRÉSIDENT,

Denis LEROY